

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Que le conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le huitième jour du mois de septembre 2026, au lieu habituel des séances, a adopté le projet de règlement suivant :

Numéro 766-2026 : **projet de règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels
#686-2023**

Ce projet de règlement vise à modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 686-2023. Il prévoit notamment une modification du règlement afin d'intégrer certaines catégories d'usages industriels légers et commerciaux au sein de certaines zones mixtes.

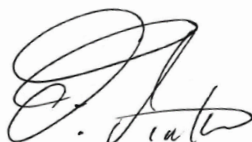
Que le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 29^e jour du mois de septembre 2026 à compter de 17h45 à l'Hôtel de ville, au 6310 rue Principale à Sainte-Croix, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une approbation référendaire.

Une copie de ce projet de règlement est disponible au bureau municipal de la municipalité de Sainte-Croix, pour consultation, sur les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce dixième jour du mois de septembre en l'an deux mille vingt-six.

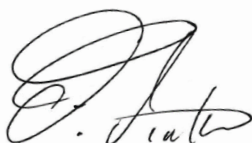


Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.saintecroix.ca, le dixième jour de septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième jour du mois de septembre en l'an deux mille vingt-six.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier